

Les retraites risquent de relancer la crise

Fabien Perrier, *Alternatives Economiques* n° 354, février 2016

Dénoncée par les syndicats et jugée insuffisante par les créanciers, la réforme des retraites donne du fil à retordre au gouvernement Tsipras.

Quelques milliers de Grecs sont descendus dans les rues d'Athènes. En ce 16 janvier, ils résistent au vent qui menace les banderoles. Et à la bourrasque d'une réforme des retraites imposée par les créanciers internationaux (Union européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) en échange du nouveau prêt accordé à la Grèce en juillet dernier. Le Premier ministre, Alexis Tsipras, se voit ainsi contraint d'imposer ce qu'il dénonçait naguère.

Le gouvernement - alliant Syriza (la gauche grecque) et les Grecs indépendants (un parti de droite souverainiste) - voit la pression de la population augmenter depuis qu'il a remis une première copie à la Vouli, l'Assemblée grecque, et envoyé une mouture de la loi le 4 janvier à ses créanciers. « *Cette réforme fait partie des plus compliquées à faire passer, quels que soient le pays et le gouvernement* », confie un haut diplomate européen.

Une usine à gaz

L'actuel système grec des retraites est une usine à gaz. Il existe treize caisses différentes, régies par une loi de 2008, et plus de 900 régimes de retraite. Cotisations et versements varient énormément selon les professions. Les Grecs peuvent toucher une retraite de base dès lors qu'ils ont travaillé pendant quinze ans ou 4 500 jours. Avant 2010, les salariés qui avaient cotisé trente-sept ans pouvaient prétendre à une retraite à taux plein à partir de 60 ans. Dans certaines professions jugées "dangereuses ou insalubres", c'était possible dès 50 ans. Dans cette catégorie se trouvaient les ouvriers de la métallurgie et les éboueurs, mais aussi... les mannequins et les *speakers* radiophoniques. Selon [l'OCDE](#), avec ce système, les dépenses de pensions, qui représentaient 13 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009, auraient grimpé à environ 24 % en 2050.

Une première réforme a été mise en oeuvre en 2010. Le régime a été unifié pour les actifs entrés sur le marché du travail après 1993. Et à l'automne dernier, l'âge légal de la retraite a été repoussé à 62 ans, à condition d'avoir cotisé quarante ans. Sinon, les salariés doivent attendre 67 ans pour percevoir leur pension sans décote. Sur ce point, le système de retraites grec est désormais très proche du système français. Enfin, les pensions ont été amputées. Les "primes" représentées par des 13e et 14e mois ont été supprimées. Puis, à partir de 2012, le gouvernement alliant Nouvelle Démocratie (ND, droite) et le Pasok (social-démocrate) a multiplié les réductions. Au total, douze coupes ont eu lieu depuis 2010.

La retraite minimale perçue par plus d'un million de retraités est aujourd'hui de 487 euros (360 euros + l'Ekas, une prime aux retraites les plus faibles versée par l'Etat). Depuis le 1er janvier 2014, la pension est plafonnée et son montant maximal annuel s'élève à 2 374 euros.

Pourtant, sous l'effet de la crise, de la chute du PIB (- 25% en cinq ans) et de l'explosion du chômage, le poids des dépenses de retraite est passé de 13,1 % du PIB en 2009 (contre 14,3 % en France) à 17,7 % aujourd'hui, selon [Eurostat](#). Du coup, le système est « *au bord de l'écroulement* », estime Alexis Tsipras.

Une réforme contestée

Dans les rangs de la manifestation du 16 janvier, Eleni Taratsa, une enseignante de 35 ans, s'insurge : « *J'ai voté Syriza en janvier 2015. Mais les lois qui passent sont celles contre lesquelles nous luttons dans l'opposition. Pour ne pas les appliquer, ainsi que les autres réformes exigées par la troïka, ND avait même provoqué des élections anticipées.* » En décembre 2014, un échange de courriers entre le ministre des Finances grec de l'époque, Gikas Harđouvelis, et la troïka avait été révélé. L'ensemble des mesures d'austérité à prendre y était listé. Parmi elles, une réforme des retraites comportant une nouvelle baisse des pensions de 10 %.

Elle se profile avec la nouvelle loi désormais entre les mains des créanciers, qui doivent l'approuver avant le vote à la Vouli. « *Le mémorandum nous oblige à réaliser des économies à hauteur de 1 % du PIB, soit*

1,7 milliard d'euros », rappelle en effet Georgios Katrougalos, ministre du Travail, de la Sécurité sociale et de la Solidarité nationale. Les caisses devraient être fusionnées et la retraite devrait être décomposée désormais en trois parties : une pension nationale, fixe, de 384 euros pour quinze ans de cotisation, à partir de 67 ans (ou à partir de 62 ans à condition d'avoir cotisé quarante ans), une pension principale calculée sur l'ensemble des salaires du retraité (et non plus sur les cinq meilleures années) et une retraite complémentaire pour ceux qui y ont cotisé. Pour éviter d'abaisser trop le niveau des retraites, le projet du gouvernement prévoit aussi, contrairement à ce que préconisaient les créanciers, une hausse des cotisations sociales d'un point de pourcentage pour les employeurs et de 0,5 point pour les employés.

Le spectre des retraités pauvres

Approuvé, ce projet devrait s'appliquer aux nouveaux retraités dès 2016. Il s'agit d'un changement du système : jusqu'alors proportionnelle au revenu, la retraite cesserait donc de l'être du fait de sa partie fixe pour favoriser les salariés les plus pauvres. Georgios Katrougalos explique l'esprit qui a guidé le gouvernement : « *Notre objectif a été de réduire les coûts en protégeant les plus faibles* »¹. C'est « *un nouveau pillage des retraites* »², rétorque Dimitris Stratoulis, ancien ministre en charge du dossier dans le gouvernement Tsipras 1, qui a depuis quitté Syriza. De fait, la pension minimale baissera quand même nettement, de 487 à 384 euros, et les taux de remplacement diminueront fortement.

Jusqu'alors, la pension d'un salarié ayant cotisé quarante-deux ans correspondait à un taux de remplacement de 63 % ; il sera d'à peine 49 % avec la nouvelle loi. En incluant une retraite complémentaire, un salarié qui aurait cotisé quarante-deux ans, avec un salaire moyen de 1000 euros tout au long de sa vie, percevra une retraite de 870 euros, contre 990 euros actuellement. Mais ce sont surtout les conditions de durée de cotisations qui durcissent le système : avec un salaire moyen de 700 euros au cours de sa carrière, il faudra désormais avoir cotisé au moins trente-six ans pour que sa retraite ne soit pas inférieure au seuil de pauvreté. Or, avec le chômage qui frappe depuis plus de cinq ans maintenant un tiers de la population, il sera de plus en plus difficile pour la plupart des Grecs d'atteindre le nombre d'annuités nécessaires pour obtenir une retraite décente.

Le spectre des retraités pauvres hante donc la Grèce. Et pourtant, selon les premières fuites, à l'heure où les discussions ont commencé au Parlement grec, les créanciers exigeraient de nouvelles réductions des dépenses et refuseraient la hausse des cotisations patronales prévue par le gouvernement. Quant à l'opposition (ND, Pasok, To Potami), elle est vent debout contre cette réforme... bien qu'elle ait fait passer les coupes antérieures. Entre sa très faible majorité à l'Assemblée (153 sièges sur 300), les protestations des syndicats et les injonctions des créanciers, la marge de manoeuvre du gouvernement est très réduite. Et l'hypothèse d'un redémarrage de la crise grecque sur ce dossier ne peut pas être exclue.

¹ « [Notre réforme des retraites s'appuie sur des principes de gauche](#) », *La Tribune*, 15 janvier 2016.

² Entretien paru dans *Efimerida ton sindakton* (Le journal des rédacteurs) du 11 janvier 2016.